

Le règlement de la collecte de l'amiante du SICOTRAL

Cette collecte d'amiante lié est uniquement dédiée aux particuliers **et formellement interdite pour les professionnels.**

La déchèterie de Monthureux-sur-Saône (Mont de Savillon) est la seule déchèterie du Sicotral pouvant recevoir des déchets amiantés.

Elle est limitée à un dépôt de 3 m³ maximum par foyer et par an.

- **Déchets acceptés**

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes tels que **les plaques en fibrociment, les pots de fleurs et les tuyaux sont acceptés.** Ces déchets devront être emballés hermétiquement dans du plastique transparent.

- **Déchets refusés**

Toutes autres sortes d'amiante (notamment l'amiante libre ou friable) seront refusées ainsi que les déchets non préalablement emballés hermétiquement sous film transparent.

- **Modalité d'acceptation des déchets amiantés**

Les usagers devront remplir un formulaire d'acceptation préalable accompagné des pièces justificatives. Les dossiers incomplets ou non conformes seront refusés.

Chaque dossier validé fera l'objet d'un courrier d'acceptation précisant notamment la date et l'heure du dépôt et les modalités à respecter.

- **Tarifs**

- **Pour les usagers du SICOTRAL**

Les petits dépôts inférieurs à 0,25 m³ ne seront pas facturés. Au-delà, le dépôt d'amiante est facturé à **300€/m³**.

- **Pour les usagers extérieurs**

Les frais de dossier s'élèvent à 30€ et les dépôts sont facturés à **300€/m³** quel que soit le volume.

- **Modalité de dépôt**

L'utilisateur présentera au gardien de la déchèterie avec son courrier d'acceptation lui sera envoyé par le SICOTRAL, et une pièce d'identité. Le gardien vérifiera la conformité du chargement.

Le déchargement des colis conditionnés hermétiquement se fera uniquement dans une benne dédiée et par l'utilisateur producteur. L'utilisateur sera vigilant sur le poids des colis à déposer.

- **Refus**

Le SICOTRAL se réserve le droit de refuser tout apport non conforme au protocole établi par ce dernier, ou non conforme au courrier d'acceptation (notamment au niveau de la quantité apportée et de la qualité de l'emballage). En cas de refus le jour du dépôt, le préfet sera informé sous 48 heures (caractéristiques du lot refusé + motif + coordonnées de l'apporteur)

Signature précédée de la mention *Lu et Approuvé*

Date :